



## SITES NATURA 2000

« Basse Vallée du Doubs et étangs associés »  
« Prairies inondables de la Basse vallée du Doubs »

Compte-rendu du Comité de suivi  
*Bilan d'animation depuis 2008 - Perspectives 2012 - Points divers*  
Du 13 décembre 2011 à Pierre-de-Bresse

### Présidence et conduite de la réunion par :

Benjamin ALLA - Sous-préfet de Louhans  
Nicolas GUERIN - Thierry HUVER - Nathalie DUPRIEZ - DDT de Saône-et-Loire  
Nicolas TERREL - Sophie HORENT - EPTB Saône et Doubs

### Membres du Comité de pilotage présents

Jean-Paul DICONNE - Conseiller général du Canton de Verdun sur le Doubs  
Alain GILLET - Conseiller général du Canton de Pierre-de-Bresse  
Daniel CANET - Adjoint au Maire de Longepierre  
Gérard POISOT - Maire de Lays-sur-le-Doubs  
Michèle RAMEAUX - Maire de Navilly  
Marie-Madeleine DOREY - Maire de Charrette-Varennes  
Florent LAUVERGNIER - Chargé d'étude DADTE / Conseil Général de Saône-et-Loire  
Delphine CURY - ONEMA Service départemental de Saône-et-Loire  
Bertrand DURY - CASADELLA Aurélie - Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire  
Julien GAUTHEY - FDSEA de Saône-et-Loire  
Pierre de SUREMAIN - Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Saône-et-Loire  
Bernard BOUILLLOT - Retraité Syndicat Givry  
Thierry PEYRTON - Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire  
Bernard SIGU - Chasse Pierre-de-Bresse  
Jean-Paul INSELIN - Président de l'AAPPMA Doubs-Guyotte  
Laurence JANIN - Ecomusée de la Bresse Bourguignonne

### Autres personnes présentes

Emmanuel BUISSET - Agriculteur  
Michel MATHY - Daniel MONNOT - Jean DORLAND - AAPPMA Doubs-Guyotte

### Excusés :

René BEAUMONT - Sénateur de Saône-et-Loire	Fédération de Pêche de Saône-et-Loire
Conseil Régional de Bourgogne	Harmonie Environnement Progrès
DREAL Bourgogne	Joël MINOIS - Président de l'AOMSL

### Ordre du jour :

- ✓ Bilan divers et perspectives d'animation pour 2012
- ✓ Point d'actualité sur la démarche Natura 2000
- ✓ Proposition d'une nouvelle fiche action pour une intégration dans le Docob
- ✓ Validation du Docob
- ✓ Appel à candidature pour la présidence du Comité de Pilotage
- ✓ Reconduction de la structure animatrice
- ✓ Points divers

M. le Sous-préfet ouvre la séance à 9h15. Après avoir rappelé le contexte dans lequel se réunit le comité de suivi du site, il présente la liste des personnes s'étant excusées de ne pouvoir être présentes et remercie la commune de Pierre-de-Bresse de recevoir le comité de suivi.

**NB : En bleu sont indiquées les remarques et discussions engagées autour des points développés en séance.**

## Bilan de l'animation menée depuis 2008

### I. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

#### ❖ Animation agricole :

- Projet agro-environnemental initié en 2008 reconduit en 2011 et étendu au site Oiseaux ;
- Contact de la centaine d'exploitants de la Basse vallée par courrier + téléphone ;
- 2008 : 6 entretiens individuels - 3 contrats déposés pour **19 ha** engagés soit **34 000 €** sur 5 ans ;
- 2009 : 3 entretiens individuels - 2 contrats déposés pour **13 ha** engagés soit **12 000 €** sur 5 ans ;
- 2010 : 6 entretiens individuels - 5 contrats déposés pour **49 ha** engagés soit **85 000 €** sur 5 ans ;
- 2011 : 4 entretiens individuels - 2 contrats déposés pour **23 ha** engagés soit **45 000 €** sur 5 ans ;

⇒ Depuis 2008 : 12 contrats agricoles pour 103 ha et une enveloppe globale de 175 000 € (25% Etat - 75% FEADER) :

- 27 ha de fauche retardée au 15/06
- 10 ha de fauche tardive après le 15/07
- 52 ha de terres cultivées reconverties en prairies
- 14 ha de prairies pâturées en gestion extensive sans fertilisant
- 49 arbres têtards
- 5 500 m de haie



M. Buisset revient sur les limites du dispositif de contractualisation des MAEt constatant peu de surfaces engagées au final et sur les limites éventuelles des enveloppes allouées.

- Le pourcentage de contractualisation diminue du fait de l'ouverture de la possibilité de contractualisation sur la ZPS; en 4 ans sur la ZSC, seulement 10% de la SAU a été contractualisée. C'est l'annonce d'un projet de Parc Naturel National Zone Humide qui a freiné la contractualisation sur le site.
- Pour ce qui est des enveloppes, la région a toujours eu de quoi satisfaire les prévisions de contrats sur les sites Natura 2000.

#### ❖ Animation Contrat Natura 2000 :

- Fédération de pêche de Saône-et-Loire :
  - Morte du Grand Pâquier, secteur aval - Fretterans

Septembre 2009 : travaux de réouverture et de remise en lumière de la partie aval de la morte : suppression de saules ayant poussé dans le lit et sur les berges, abattages de peupliers menaçant de tomber dans la morte...

Coût global du projet : 7 600 € (50% Etat - 50% FEADER)

Entreprise retenue : Entreprise Joly (71)



- Morte Sur l'Eau - Lays-sur-le-Doubs

**Septembre 2009** : travaux d'amélioration des échanges hydriques entre la partie amont et aval de la morte par ajout de deux buses sous le chemin agricole

Coût global du projet : **1 300 €** (50% Etat - 50% FEADER)

Entreprise retenue : Entreprise Joly (71)



- Morte du Grand Pâquier, secteur amont - Fretterans

**Septembre 2010** : travaux de réouverture et de remise en lumière de la partie aval de la morte : suppression de saules ayant poussé dans le lit et sur les berges, abattages de peupliers menaçant de tomber dans la morte, recréation de zones en eau...

Coût global du projet : **11 700 €** (HT 50% Etat - 50% FEADER / TVA 100% Etat)

Entreprise retenue : Entreprise Joly (71)



- **Commune de Lays-sur-le-Doubs :**

**Mars 2011** : première phase de restauration de 81 saules têtards sur deux parcelles communales (Petit Gravier et Vieux Port).

Coût global du projet : **23 600 €** (HT 50% FEADER - 50% Etat / TVA 100% Etat) ;

Entreprise retenue : Acer Arboriste Conseils (25) - CFM Elagage (39)

2011 : Première tranche de 10 200 €



- **Commune de Longepierre :**

**Mars 2011** : première phase de restauration de 159 saules têtards sur deux parcelles communales (Grand Chassenot et la Paule).

Coût global du projet : **46 200 €** (HT 50% FEADER - 50% Etat / TVA 100% Etat) ;

Entreprise retenue : Acer Arboriste Conseils (25) - CFM Elagage (39)

2011 : Première tranche de 20 000 €



- **Etang de la Folie :**

**Juin 2011** : sollicitation par un pisciculteur pour étudier la possibilité de la mise en place d'un contrat Natura 2000 en vue du réaménagement d'un ouvrage de petite hydraulique.

Dossier non abouti, travaux réalisés directement sans passer par Natura 2000.

- **Signalétique Panneaux de l'APPB :**

**Juin 2011** : réflexion en cours de finalisation sur le renouvellement des panneaux d'information relatifs à l'APPB.

**Il est fait état des difficultés à finaliser le contrat « APB » avec l'association « Tremplin » pressentie comme structure porteuse et qui pour finir ne peut être que prestataire de services. Un appel à candidature pour le portage du contrat est lancé et M. le sous-préfet évoque la possibilité que ce soit l'EPTB qui porte le contrat avec l'association « Tremplin » comme prestataire de services.**

❖ **Animation Charte :**

- Pas de dossier déposé suite à l'approbation de la charte en décembre 2010 ;

**II. EVALUATION DES INCIDENCES ET DES PROJETS**❖ **Veille environnementale :**

- **Avril 2008** : sollicitation par le syndicat de la Sablonne pour un avis technique sur l'entretien préconisé de ce cours d'eau ;
- **Octobre 2008** : suivi du chantier de réouverture des Illets conjointement avec le CSNB ;
- **Septembre 2009** : constat pollution Etang du milieu à Charrette, dossier suivi par les services de la DDT et de la police de l'eau ;
- **Juin 2010** : rencontre de C2B pour évoquer la gestion de la carrière de Fretterans après exploitation ;
- **Août 2010** : Sollicitation de l'ONF en charge de la rédaction du plan de gestion de l'Etang de Pontoux (classé ENS) pour le compte du Conseil général de Saône-et-Loire - Suivi du dossier en lien avec le CG71 ;
- **Juillet 2011** : parution de l'Arrêté préfectoral départemental fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Cet arrêté vient compléter le Décret du 9/04/2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 à l'échelle nationale
  - ⇒ Pour plus d'information sur les évaluations d'incidences vous pouvez vous référer au site internet de la DDT de Saône-et-Loire : <http://www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr>
  - ⇒ et suivre le chemin d'accès suivant : [Accueil](#) > [Eau, Environnement, Risques](#) > [Protection de la nature et de la biodiversité](#) > [Natura 2000](#) > [Évaluation des incidences au titre de Natura 2000](#)

**Précisions apportées par M. HUVER au sujet des Evaluations d'incidences.**

Les sites Natura 2000 abritent des milieux naturels ou des espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique de la France. Ces espaces naturels sont compatibles avec la réalisation de projets divers et variés. Cependant certains types de projets sont soumis à une « évaluation d'incidences » préalable.

sont concernés les projets présents sur la liste nationale ou la liste départementale. Cette seconde liste à fait l'objet d'une large consultation des acteurs du territoire,

Afin d'accompagner, d'informer et de faciliter les démarches des porteurs de projet, le site de la DDT tient désormais à leur disposition une nouvelle version de son portail Natura 2000. Un formulaire permettant de réaliser simplement l'évaluation d'incidences Natura 2000 est également disponible.

Un régime d'évaluation d'incidences de projets existait depuis 2001. Il ne s'appliquait toutefois qu'à un nombre restreint de catégories de projets.

La France était récemment en contentieux pour mauvaise transposition de la Directive européenne « Habitats » de 1992.

En réponse à ce contentieux, la loi n° 2008-757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale a établi un système de listes nationale et locales pour soumettre davantage de projets à évaluation des incidences. **En 2010, le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 a ainsi évolué pour comprendre un champ plus large « d'activités ».**

La politique contractuelle mise en œuvre en France ne supprime pas pour autant le levier réglementaire tel que défini initialement pour le réseau. En effet même si l'État français a choisi la voie contractuelle (adhésion volontaire aux contrats et charte), il est tenu à une obligation de résultat : maintenir la biodiversité à l'échelle du réseau.

Dans ce contexte, **l'évaluation de l'incidence des projets** sur les sites Natura 2000 constitue un outil supplémentaire permettant de prévenir les atteintes aux espèces et aux habitats naturels.

Une liste de projets susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000 a été défini à travers une liste nationale (décret n°2010-365 du 9 avril 2010) complétée d'une liste locale (arrêté préfectoral n°11-03691 du 29 juillet 2011). Une deuxième liste locale est en préparation.

D'une seule liste nationale, initialement définie par le décret 2006-922 et très limitée, on passe donc à un système de 3 listes complémentaires les unes des autres.

Le contenu du dossier d'évaluation des incidences et les différentes modalités de cette procédure sont décrits à l'article R.414-23 du Code de l'Environnement.

**M. BUISSET s'interroge sur les types de contraintes qui peuvent être liées au dossier d'évaluation des incidences.**

-> Les Évaluations d'incidences sont faites au regard des enjeux liés à Natura 2000 (habitats et/ou espèces d'intérêts communautaires qui ont motivés la désignation du site ). Elles sont proportionnelles à l'ampleur du projet

**M. de SURMAIN prend l'exemple du tracé d'une desserte forestière pour le passage d'un grumier ; qui va faire l'évaluation des incidences ?**

-> Les évaluations des incidences sont réalisées par les porteurs de projets qui peuvent éventuellement faire appel à des spécialistes en cas de dossier trop complexe pour leurs seules compétences.

**M. BUISSET demande si les Associations Foncières sont concernées.**

-> Oui sur les nouveaux projets mais les évaluations des incidences ne concernent pas l'entretien courant des infrastructures déjà existantes.

**M. GUERIN précise que la structure animatrice, en l'occurrence l'EPTB Saône et Doubs est là pour informer et, renseigner les pétitionnaires mais en aucun cas qu'elle n'est là pour rédiger l'évaluation des incidences.**

**M. BUISSET revient sur la superposition des évaluations des incidences et de la charte sur les zones humides.**

**M. de SURMAIN remet en cause les décisions prises dans le cadre de la charte Natura 2000.**

**M. GUERIN rappelle que le travail sur les évaluations des incidences a été fait en cohérence avec celui sur la charte zones humides et que cette dernière reprenait les points sur lesquels un certain nombre d'acteurs s'étaient mis d'accord.**

- **Octobre 2011** : sollicitation par un bureau d'études pour un avant projet éolien sur la commune de Pierre-de-Bresse - en attente d'éléments complémentaires ;

### **III. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

#### **❖ Inventaires :**

- **Mai 2008** : pêche électrique réalisée par la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire en vue de la mise en place de contrats de restauration de certaines mortes ;
- **Juin 2008** : inventaire botanique sur les mortes pêchées ;
- **Mai 2009** : pêche électrique en plusieurs points du site ;
- **Mai 2010** : pêche électrique sur les mortes restaurées en 2009 ;
- **Mai 2011** : pêche électrique réalisée par la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire sur les mortes ayant fait l'objet de travaux en 2009 et 2010 + autres secteurs complémentaires ;

#### **❖ Suivi APPB :**

- **Février 2008** : constat d'infractions à l'APPB avec l'ONEMA et l'ONCFS : arrachage de haies, dépôts de matériaux, prélèvement de gravier dans une prairie naturelle... ;
- **Mars 2009** : contribution à la réactualisation de l'APPB validé par le préfet de Saône-et-Loire (23/03/2009);

#### **❖ Etudes complémentaires :**

- Pas d'étude programmée depuis 2008 ;
- ❖ **Ajout fiche mesure :**
- Ajout d'une fiche action de lutte contre les espèces invasives susceptibles d'être présentes sur le site ;

Les services de l'Etat précisent que cette mesure n'a pas vocation à être mobilisée à très court terme mais qu'il s'agit bien de l'intégrer afin de pouvoir se donner les moyens de réagir rapidement en cas d'arrivée sur le site d'une espèce invasive, telle que la Jussie par exemple..

M. de SURMAIN pose la question des espèces animales qui se développent sur le site (Cormorans...) et M. BUISSET évoque la problématique de la Corneille noire.

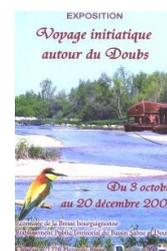
Les services de l'Etat rappellent que le dispositif Natura 2000 n'a pas pour objectif de traiter la régulation d'une espèce protégée (grand cormoran) laquelle fait l'objet de dérogations de tir par ailleurs, et reconnaissent les difficultés de régulation des corvidés.

La mesure est validée à l'unanimité par les membres du Cosui présents

#### **IV. INFORMATION - COMMUNICATION - SENSIBILISATION**

##### ❖ **Animation grand public - Sensibilisation :**

- **Panneaux à Sternes**
  - **Mai 2008** : pose des panneaux APPB par le CSNB dans le cadre du contrat Natura 2000 ;
  - **Mars 2009** : pose des panneaux APPB avec l'association Tremplin de Pierre-de-Bresse ;
  - **Avril 2010** : Pose des panneaux d'information relative à la présence d'un APPB avec l'association Tremplin de Pierre-de-Bresse ;
  - **Mai 2011** : Pose des panneaux d'information relative à la présence d'un APPB avec l'association Tremplin de Pierre-de-Bresse ;
- **Information sensibilité APPB :**
  - **Mars 2011** : Rencontre du Club de Canoë Kayak de Dole afin de communiquer sur l'existence d'un APPB en Saône-et-Loire réglementant l'accès à certaines grèves du Doubs ;
  - **Avril 2011** : Rencontre de Mr Pelletier, loueur de Canoë Kayak à Longepierre afin de communiquer sur l'existence d'un APPB en Saône-et-Loire réglementant l'accès à certaines grèves du Doubs et diffusion des plaquettes APPB qu'il s'est engagé à joindre à chacun de ses contrats de location ;
- **Grand public :**
  - **Octobre 2009 - Février 2010** : exposition élaborée en partenariat avec l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne « Voyage initiatique autour du Doubs » ;
  - **Septembre 2010** : Sortie grand public animée par l'Ecomusée de la Bresse pour découvrir la richesse des espèces d'oiseaux présentes sur le Doubs - 10 participants ;
  - **Novembre 2010** : Intervention à l'Ecomusée de la Bresse au cours de la 10<sup>ème</sup> journée d'étude consacrée au thème de « Eau, biodiversité et patrimoine » ;
  - **Mai 2011** : accueil d'un groupe d'élèves de 1<sup>ère</sup> STAV du Lycée Fontaine de Chalon-sur-Saône sur le site afin d'évoquer la gestion, les outils mis en place, etc... ;
  - **30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2011** : Salon « Jurayak » à la Commanderie (Dole) organisé par le club de Canoë-Kayak de la ville de Dole - tenue d'un stand en partenariat avec Dole Environnement ;



la

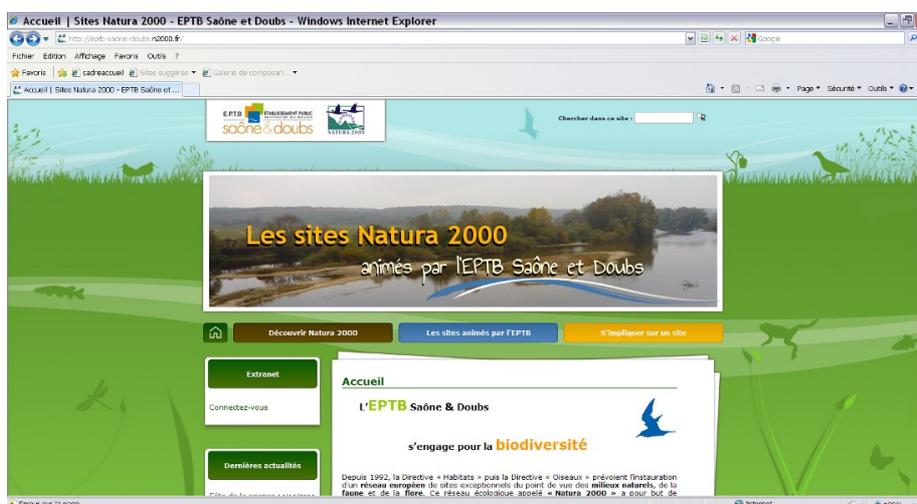
❖ **Communication :**

- Diffusion de la brochure réalisée en 2010 au sujet des sites Natura 2000 gérés par l'EPTB Saône & Doubs sur le bassin versant de la Saône.

Un exemplaire a été envoyé à chacun des membres des comités de pilotage des sites et d'autres exemplaires sont à disposition auprès des animateurs des sites.

- Conception d'un site Internet dédié aux sites Natura 2000 animés par l'EPTB Saône&Doubs :

<http://eptb-saone-doubs.n2000.fr>

❖ **Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site :**

- Mai : Réunion des opérateurs du réseau Natura franc-comtois pour échanger sur les difficultés communes rencontrées dans la mise en œuvre de l'animation ;
- Novembre : Matinée d'échange avec le PNR du Haut-Jura autour d'un projet de reméandrement d'un cours d'eau ;
- Novembre : Journée des opérateurs du réseau Natura 2000 bourguignon à Saint-Brisson organisée par les services de l'Etat : journée d'échange technique sur le fonctionnement du réseau et les évolutions du dispositif Natura 2000 ;

❖ **Participation à des réunions sur le territoire bourguignon :**

- Projet de Parc national Zones Humides : réunion organisée par la FDSEA et la Chambre d'agriculture du Jura à Champdivers en janvier ;
- Programme global du Doubs : étude initiée en 2008 avec une démarche préliminaire d'inventaire des connaissances depuis la Saône jusqu'à la Suisse. Puis étude recentrée en 2010 sur le cours principal du Doubs et étendue en 2011 sur l'ensemble des affluents « orphelins » non dotés d'une politique publique.

V. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU SITE**❖ **Périmètre :**

Les modifications de périmètre du site Oiseaux actées lors du Comité de pilotage de décembre 2010 font l'objet d'un dossier de consultation en cours d'élaboration par les services de l'Etat.

L'ensemble des points évoqués fera l'objet d'une consultation en direct des élus ainsi que des EPCI concernés par ces ajustements.

A l'issue, le dossier sera transmis à la commission européenne conformément à la circulaire DNP/SDEN n°2008-1 du 6 mai 2008 relative à l' « Evolution du réseau Natura 2000 - Instructions pour la proposition de sites nouveaux ou la modification de sites existants ».

**La consultation débutera en début d'année 2012 et durera 2 mois.**

❖ **Bilan sur le poste (2011) :**

- **0,49** Equivalent Temps Plein sur le poste soit **108 jours** sur l'année
  - 1 chargée de mission pour 90 jours
  - 1 assistante secrétariat pour 7 jours
  - 1 coordinateur - chargé de mission pour 11 jours
  
- Répartition des temps de travail :
  - Partie Administrative générale (mails, réunions internes, formation, demande de subventions...) : 24,5 jours
  - Partie Natura 2000 :
    - Administratif : 15 jours
    - Emergence de contrat : 15 jours
    - MAET : 13 jours
    - MAquaE : 1,5 jour
    - Charte : 1 jour
    - Information - Sensibilisation : 17 jours
    - Veille générale et environnementale : 14 jours
    - Connaissance et suivis : 7 jours

## Perspectives 2012

---

### ❖ Animation agricole :

- Reconstitution du projet agro-environnemental pour la 5<sup>ème</sup> et dernière année sur la programmation PDRH 2007-2013;
- Envoi d'un courrier courant décembre 2011 à l'ensemble des agriculteurs du site ;
- Entretiens individuels avec les exploitants assurés par la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire ;
- Dépôt des dossiers d'ici le 15 mai 2012 ;

### ❖ Animation Contrat Natura 2000 :

- Recensement des projets des communes, propriétaires... et étude des possibilités de réalisation de contrats Natura 2000... ;
- Projet de la commune de Longepierre pour l'amélioration de la connexion de la morte du Grand Chassenot ;
- ...

### ❖ Veille environnementale :

- Suivi des projets situés dans le périmètre ou à proximité du site pouvant avoir des impacts défavorables sur la qualité du site, des habitats ou des espèces.

### ❖ Etudes complémentaires :

- Etude Amphibiens envisagée en 2012 pour compléter l'inventaire réalisé en 2010 sur la vallée du Doubs côté Jura ;

### ❖ Animation grand public :

- Janvier : Organisation d'une soirée à l'attention du grand public sur la richesse avifaunistique de la basse vallée du Doubs conjointement avec le Jura ;
- Avril et Août : 2 sorties programmées pour découvrir les oiseaux qui font la richesse du site et animées par l'AOMSL (Etang de Pontoux et Longepierre) ;
- ...

### ❖ Communication :

- Il est envisagé de développer un outil de vulgarisation des études et contrats montés sur le site afin de réaliser un « porter-à-connaissance » à l'ensemble des membres du Copil ;
- Une réflexion est également en cours pour la réalisation de « posters » thématiques reprenant les espèces animales et végétales présentes sur le site.
- Renseignement de la base de données de suivi des Documents d'objectifs « Sudoco »...

## Points divers

---

### ❖ Election d'un Président du Comité de pilotage

M. le Sous-préfet rappelle que le décret du 26 juillet 2006 pris pour l'application de la loi relative au développement des territoires ruraux, du 23 février 2005, a arrêté le principe du transfert de la présidence du comité de pilotage aux élus locaux s'ils en expriment le souhait.

Un appel à candidature est lancé parmi les élus présents.

M. Alain GILLET se propose à la présidence du Comité de pilotage ainsi que M. Jean-Paul DICONNE pour le poste de vice-président.

M. le Sous-préfet demande à l'ensemble des membres du comité de pilotage présent s'ils acceptent que MM. GILLET et DICONNE assurent la présidence du comité de pilotage des sites Natura 2000 de la Basse vallée du Doubs « Habitats et Oiseaux » pour les 3 prochaines années. (0 vote contre, 0 abstention).

⇒ Les membres du Comité de pilotage acceptent à l'unanimité la candidature pour 3 ans de Monsieur Alain GILLET en tant que président du comité de pilotage et de Monsieur Jean-Paul DICONNE en tant que vice-président.

### ❖ Reconduction de la candidature de l'EPTB Saône&Doubs au poste d'animateur

M. GILLET informe les membres du Comité de pilotage présents que l'EPTB Saône et Doubs se porte candidat à sa propre succession pour l'animation du site pour les 3 ans à venir et demande s'il y a d'autres candidats. Il demande à l'ensemble des élus du comité de pilotage présents s'ils acceptent que l'EPTB Saône et Doubs soit reconduit en tant que structure animatrice sur le site (0 vote contre, 0 abstention).

⇒ Les membres du Comité de pilotage valident la reconduction pour 3 ans de l'EPTB Saône et Doubs en tant que structure en charge de l'animation des sites Natura 2000 de la Basse Vallée du Doubs (FR 2600981 / FR 2612005).

### ❖ Points divers

M. BUISSET revient sur le contenu de la réponse que les élus doivent faire concernant la consultation sur les modifications du périmètre de la ZPS

M. le Sous-préfet explique qu'il ne s'agira pas pour les élus de se prononcer sur l'existence ou non du site Natura 2000 mais sur la question de la modification du périmètre du site existant, modifications proposées suite à une large et importante concertation. Si les délibérations sont défavorables, la conséquence serait le maintien en l'état du périmètre actuel. Il apparaît opportun que les élus qui délibèrent défavorablement motivent les raisons qui les amènent à s'opposer à ce changement de périmètre.

M. de SURMAIN revient sur le coût qu'il juge élevé de l'animation des sites Natura 2000.

M. le Sous-préfet rappelle que hormis les personnes des services de l'Etat qui suivent le dossier, seule l'animatrice du site est rémunérée pour l'animation qui est effectuée.

### ❖ Conclusion

En l'absence de sujets complémentaires et prenant les fonctions de président du COSUI, M. GILLET souhaite que l'animation Natura 2000 se poursuive dans de bonnes conditions sur ce site et remercie les participants.

A 11h00 la séance du Cosui est levée.

Le Sous-préfet

Benjamin ALLA

PJ : Diaporama de la présentation de S. Horent